

RENFORCEMENT DU DISPOSITIF DE MESURE DE LA QUALITE DE L'AIR DANS LA VALLEE DE L'ARVE

A l'échelle régionale, les niveaux d'Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques (HAP) sont en diminution. Néanmoins, les mesures réalisées depuis plusieurs années dans la vallée de l'Arve révèlent que ces polluants y sont toujours en quantité trop importante. Dans ce contexte, Atmo Auvergne-Rhône-Alpes déploie depuis début 2020 un dispositif de mesures renforcé pour améliorer les connaissances sur les concentrations de HAP et de poussières en suspension (PM) en vallée de l'Arve et ainsi mieux comprendre la contribution des différentes sources de pollution.



De nouvelles mesures pour mieux connaître l'origine des polluants

Il existe plusieurs dizaines d'Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques (HAP), avec une toxicité variable, mais le benzo(a)pyrène (BaP) est pour l'instant le seul composé soumis à une valeur réglementaire.

La concentration de benzo(a)pyrène mesurée dans l'air à la station de Passy est une résultante de toutes les sources d'émission (chauffage, trafic, industrie) sans qu'il soit possible de manière directe d'en déterminer précisément l'origine. La part réelle de chacune des sources dans les concentrations résultantes sur la station reste un point qui pose question, c'est pourquoi pendant l'année 2020 Atmo Auvergne-Rhône-Alpes met en place un dispositif complémentaire.

Un dispositif renforcé qui va permettre **d'améliorer les connaissances sur la répartition spatiale des concentrations de HAP dans l'air**, et plus particulièrement du benzo(a)pyrène, et **de mieux comprendre la contribution des sources aux concentrations élevées**. Cette étude permettra d'évaluer les contributions des différentes sources aux concentrations mesurées de benzo(a)pyrène sur le secteur de Passy et les confronter avec les contributions estimées dans le calcul des émissions de ce polluant. A l'échelle de la communauté de communes du Pays du Mont Blanc, la contribution aux émissions totales de benzo(a)pyrène est estimée à 83% pour le secteur résidentiel et 12% pour le secteur industriel (Source : ATMO Aura année 2017, v2019).

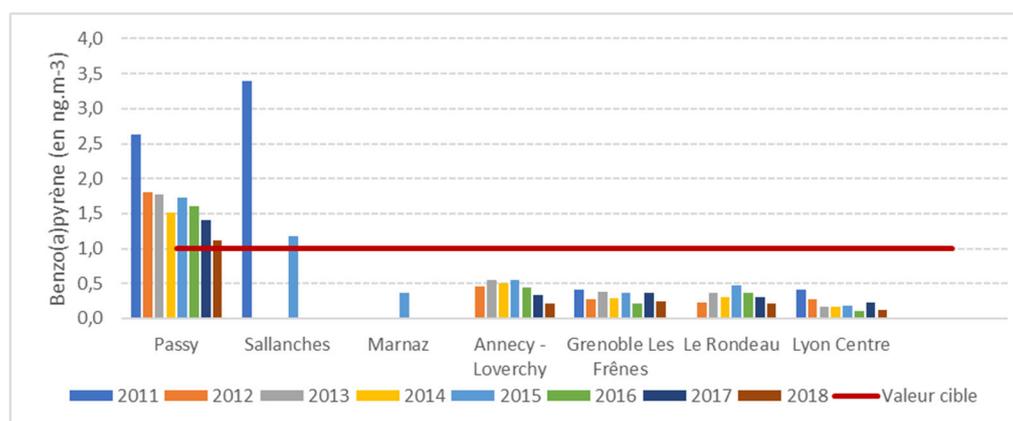
Il ne faut pas confondre émissions et concentrations

Les émissions de polluants correspondent aux quantités de polluants directement rejetées dans l'atmosphère par les activités humaines (cheminées d'usine ou de logements, pots d'échappement, agriculture...) ou par des sources naturelles (volcans, ou composés émis par la végétation et les sols) et sont exprimées par exemple en kilogrammes ou tonnes par an ou par heure. **Les concentrations** de polluants caractérisent la qualité de l'air que l'on respire et permettent d'évaluer l'impact sanitaire. Elles s'expriment le plus souvent en microgrammes par mètre cube ($\mu\text{g}/\text{m}^3$)

« Au niveau du secteur résidentiel, ce sont les appareils de chauffage non performants qui constituent la source prépondérante d'émissions de HAP. Au niveau des émissions industrielles, l'activité de SGL Carbon sur la zone de Chedde/Passy est une source connue à l'origine de rejets ponctuels et diffus à l'atmosphère de plusieurs polluants, dont des HAP et des poussières. »

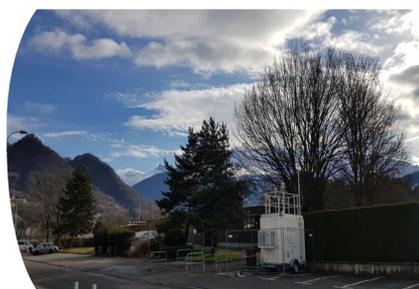
Niveaux de concentrations des HAP et de B(a)P dans la région

Sur le territoire de la vallée de l'Arve, la surveillance réglementaire du B(a)P est réalisée depuis 2008 sur le site fixe de Passy, et des mesures ponctuelles ont été faites sur d'autres sites, comme à Sallanches ou Marnaz. Le graphe suivant présente l'évolution des niveaux mesurés sur Passy et quelques autres sites de comparaison depuis 2011.



Ainsi, le secteur de Passy présente les niveaux les plus élevés de la surveillance régionale de ce composé. Il faut noter toutefois que depuis 2017, la valeur cible annuelle (1 ng/m³) est respectée.

Protocole de mesures



Afin de d'améliorer la description de la répartition spatiale des concentrations de HAP dans l'Arve, ATMO Auvergne-Rhône-Alpes s'appuiera sur :

- deux sites sur le secteur de Chedde, dans l'environnement « proche » de l'usine SGL CARBON,
- un site sur le plateau d'Assy, en altitude.
- un site en zone de « fond » sur le secteur des Granges de Passy
- la station urbaine de Passy
- la station urbaine de Sallanches.

« L'objectif de l'ensemble de ces mesures est de permettre un meilleur diagnostic des concentrations de benzo(a)pyrène sur le secteur de Sallanches-Passy et ainsi mieux comprendre l'origine des concentrations élevées. »

Par arrêté préfectoral du 24 juillet 2019, l'entreprise SGL CARBON, située sur la commune de Passy, doit renforcer la surveillance environnementale dans l'air autour de son site de production de Chedde avec le suivi des paramètres HAP, PM10 et PM2,5. Un des sites de mesure dans l'environnement de l'usine et le site des Granges de Passy permettront de répondre à cette surveillance sur l'année 2020 dans le cadre d'un partenariat avec l'entreprise SGL CARBON :

- Mesures de 17 HAP
- Mesures des poussières PM10 et PM2,5

Les sites, Plateau d'Assy et un des sites du secteur de Chedde, seront en place pour deux mois en janvier et février 2020, le site de Sallanches sera poursuivi toute l'année, de même qu'un des sites implantés à Chedde et le site des Granges de Passy. Par ailleurs, en partenariat avec le Laboratoire de Chimie Moléculaire et Environnement, des mesures complémentaires de composition des particules seront effectuées sur deux des sites précités. Au total, sur les deux premiers mois de l'année, ce sont donc 6 sites simultanés de mesure des HAP qui sont mis en place.